

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2955

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Etudes de maîtrise d'œuvre - Etudes techniques complémentaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Appell

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2955**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Etudes techniques complémentaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone "Parc d'entreprises de Rillieux la Pape et Caluire et Cuire (PERICA)", à l'ouest du plateau nord, est constituée par un tissu d'activités industrielles, artisanales et de services. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une démarche de requalification menée en partenariat entre tous les acteurs publics et privés concernés.

Le secteur des Terres Bourdin, situé à l'est de la gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape, à proximité des voies ferrées, entre les rues de Fontaines à l'est, Capitaine Julien au sud-est et Victor Hugo au sud-ouest, constitue une opportunité d'extension pour Perica et, plus largement, pour le plateau nord.

Ce secteur coexiste avec une zone d'habitat à dominante pavillonnaire située dans la partie sud et sud-est.

Le foncier est détenu à 80 % par la Commune de Rillieux la Pape et à 20 % par le bailleur social Ain habitat. A l'issue de l'acquisition de la totalité du foncier par la Commune, la Communauté urbaine de Lyon procédera aux acquisitions et régularisations des tènements nécessaires à l'opération d'aménagement.

L'aménagement de cette future zone d'activité économique sera organisé autour de 9 lots environ répartis de part et d'autre d'une liaison nouvelle de desserte permettant de désenclaver ce secteur, le long de la rue des Terres Bourdin jusqu'à l'avenue Victor Hugo, dans le prolongement de la zone d'activités Terres Bourdin 1. Un lot habitat collectif complète cette opération. Cet aménagement est conditionné par la relocalisation du Centre technique municipal (CTM) sur le secteur Ostérode.

Les objectifs du projet urbain plus global dans lequel s'inscrit cette future opération sont les suivants :

- réaliser un quartier de ville le long de la rue Victor Hugo,
- urbaniser le secteur en vue d'accueillir des activités économiques, pour l'installation de petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), à proximité d'un site artisanal,
- prendre en compte le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Ravin,
- créer une liaison entre les 2 secteurs à proximité du site Bourdin/Perica.

Le projet d'aménagement a pour objet le désenclavement du secteur Terres Bourdin par :

- la réalisation d'une voie nouvelle d'une superficie d'environ 4 818 mètres carrés, à double sens, comportant quelques stationnements,
- la réalisation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales,
- la réalisation d'un bassin de rétention ouvert et paysager, d'une superficie d'environ 1 200 mètres carrés,
- la requalification d'une voirie existante, rue des Terres Bourdin, d'une superficie d'environ 3 010 mètres carrés.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- études et acquisitions foncières :	2012
- désignation du maître d'œuvre :	septembre 2012
- lancement de la consultation des entreprises de travaux :	automne 2013
- travaux :	début 2014

L'opération Terres Bourdin est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 de la Communauté urbaine, approuvée par la délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Le coût global de l'opération a été évalué à 4 177 078 € TTC.

La Commune de Rillieux la Pape versera une participation financière estimée à 725 700 € à la Communauté urbaine pour les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire et qui relèvent de la compétence de la Commune. A cet effet, une convention maîtrise d'ouvrage unique sera signée entre la Communauté urbaine et la Commune.

Des recettes de cessions foncières sont prévues pour un montant estimé à 2 039 400 € TTC.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 360 000 € correspondant aux honoraires de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation (dont ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)) estimés à 310 000 € TTC ainsi qu'aux études techniques complémentaires (étude géotechnique, étude d'impact, pollution des sols) estimées à 50 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre et des études techniques complémentaires, liés à l'opération d'aménagement de la zone d'activité économique Terres Bourdin à Rillieux la Pape, pour un montant total de 360 000 €.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° OP06O2712, pour un montant de 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 85 000 € en 2012,
- 210 000 € en 2013,
- 65 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.